



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	12	4

**OBJET : 04-1 - MUTUALISATION  
VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES -  
CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION  
PARTIELLE ET DE MISE EN SITUATION  
PROFESSIONNELLE - AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

172614

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 JUN 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 JUN 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 juin 2017

Le jeudi 29 juin 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/06/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI  
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA  
M. Michel GASTALDI à Mme Marguerite BLAZY  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Carine CURTET à Mme Cléa PUGNAIRE  
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN  
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

**Absents :** M. Alain CHAUSSARD, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La CASA et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins sont engagées dans un processus de mutualisation, dont les principes et les étapes ont été formalisées par le schéma de mutualisation, avec un objectif à long terme d'amélioration du service rendu aux habitants et d'efficacité de l'action publique grâce au partage des moyens et des compétences.

Dans le cadre de ce processus, les Directions des Ressources Humaines de la CASA et de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins ont cherché, depuis plusieurs années, à collaborer au cours de missions ponctuelles.

Aujourd'hui, la CASA et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins conviennent de poursuivre et renforcer cette collaboration en se dotant d'un Directeur des Ressources Humaines mutualisé.

La mutualisation du Directeur des Ressources Humaines permet de répondre à l'évolution actuelle du contexte territorial et concourt à adapter le service public aux besoins des citoyens tout en veillant aux attentes des agents, qui au quotidien, en assurent le fonctionnement.

Ainsi, la mutualisation du Directeur des Ressources Humaines doit permettre :

- de conforter les prestations actuelles de qualité de gestion des ressources humaines ;
- d'harmoniser les politiques de gestion des ressources humaines des deux entités ;
- de favoriser la mise en place de services communs pour rationaliser et développer de nouvelles activités en matière de ressources humaines.

La méthode retenue pour mutualiser le Directeur des Ressources Humaines entre la CASA et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins est la mise à disposition partielle en application de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Cette modalité constitue le montage le mieux adapté à cette étape de convergence des actions menées par la CASA et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, d'harmonisation des procédures et de réflexion sur un projet d'intégration des différentes missions au sein d'une Direction des Ressources Humaines mutualisée. Ce montage participe également à la volonté d'avoir une gestion partagée, efficiente et de proximité en assurant une continuité du service ainsi que d'avoir une réflexion fondée sur un travail collaboratif associant les agents des Directions des Ressources Humaines des deux structures.

De plus, la mutualisation du Directeur des Ressources Humaines doit permettre de développer une politique de gestion des ressources humaines structurante pour le présent mais également pour l'avenir.

C'est pourquoi, en parallèle de cette mutualisation, la CASA et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins mènent une réflexion pour optimiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ainsi, afin d'anticiper le départ à la retraite du Directeur des Ressources Humaines mutualisé au terme de sa mission, la CASA et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins souhaitent d'ores et déjà développer les compétences internes afin de garantir une continuité de la politique de gestion des ressources humaines.

La méthode retenue pour atteindre cet objectif est la mise en situation professionnelle du Directeur des Ressources Humaines adjoint de la CASA auprès de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

Les modalités pratiques de la mise à disposition partielle du Directeur des Ressources Humaines et de la mise en situation professionnelle du Directeur des Ressources Humaines adjoint, notamment la situation des fonctionnaires concernés et les conditions financières, sont fixées par convention pour une durée de deux ans renouvelable.

Commission(s) :

Le projet de mutualisation par mise à disposition partielle du Directeur des Ressources Humaines et par mise en situation professionnelle du Directeur des Ressources Humaines adjoint est présenté au Comité Technique de la Ville d'Antibes en date du 27 juin 2017.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 42 voix POUR sur 45 (1 contre : Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition partielle du Directeur des Ressources Humaines de la CASA auprès de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, dont le projet est joint en annexe ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en situation professionnelle du Directeur des Ressources Humaines adjoint de la CASA auprès de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, dont le projet est joint en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.04-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE ET DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/06/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/06/2017

---

**Numéro de l'acte :** DCM1726-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170629-DCM1726-17-DE

---

**Date de décision :** 29/06/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.